

# DELEN

---

PRIVATE BANK  
LUXEMBOURG

## Pilier III

Au 31 décembre 2021

## Sommaire

1.	Déclaration de la Direction .....	3
	Objectif et périmètre du rapport .....	3
	Présentation de la Banque .....	3
	Chiffres clefs .....	5
	Profil de risque .....	5
	Attestation de la Direction Autorisée .....	6
2.	Approche et dispositif en matière de gestion des risques .....	7
	Mécanisme des 3 lignes de défense .....	7
	Rôle et objectifs du Risk Management .....	7
	Information à la Direction .....	8
3.	Composition des fonds propres et adéquation du capital .....	8
	Composition des fonds propres consolidés .....	8
	Ratio de solvabilité consolidé .....	9
	Evaluation interne de l'adéquation des fonds propres .....	9
4.	Aperçu des exigences en fonds propres par typologie de risque .....	10
4.1.	Risque de crédit .....	10
	Octroi de crédits .....	11
	Techniques d'atténuation du risque de crédit .....	11
	Placements interbancaires .....	11
	Produits dérivés .....	11
4.2.	Risque de marché .....	11
	Trading .....	12
	Change .....	12
	Taux d'intérêts .....	12
4.3.	Risques opérationnels .....	13
4.4.	Risque de liquidité .....	14
5.	Ratio de levier .....	15
6.	Politique de rémunération .....	15
7.	Risque de charges pesant sur les actifs/ actifs grevés .....	17

## 1. Déclaration de la Direction

### Objectif et périmètre du rapport

Dans le cadre du Règlement (UE) n°2019/876 (CRR II) du Parlement européen concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, un ensemble de normes visant à améliorer la transparence financière des banques vis-à-vis du marché a été défini, afin de permettre à des tiers d'apprécier l'adéquation de leurs fonds propres et de la liquidité au regard de leurs profils de risque.

Ce rapport est rédigé au niveau consolidé, dans le sens où il englobe de facto ses filiales CADELUX S.A, société de gestion luxembourgeoise (dénommée ci-après « Cadelux » ou « la ManCo »), et Delen (Suisse) S.A., maison de titres à Genève.

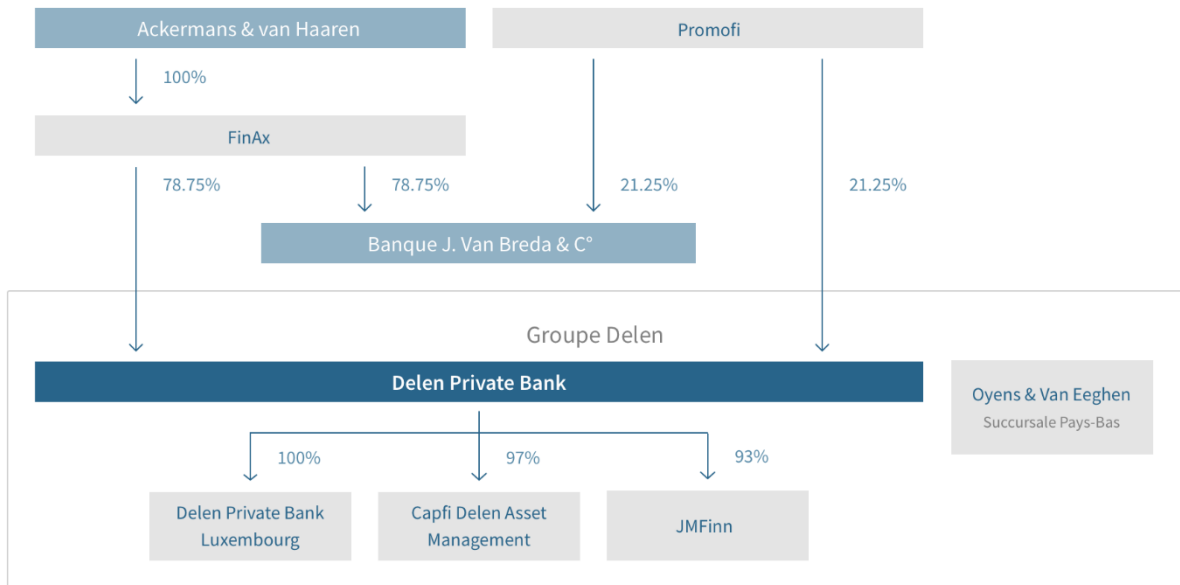
Les données chiffrées présentées dans le rapport se basent sur les rapports réglementaires produits par la Banque à destination de l'autorité de contrôle luxembourgeoise, la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier).

### Présentation de la Banque

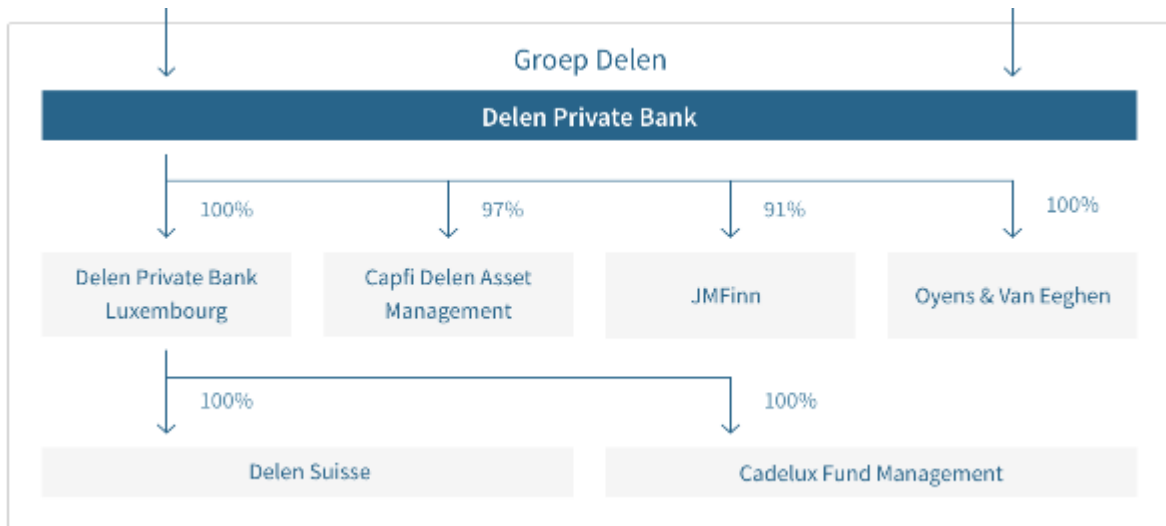
Le modèle d'affaire de Delen Private Bank Luxembourg S.A. (dénommée ci-après « DPBL ») s'articule toujours autour des deux activités que sont la gestion de patrimoine et l'administration de fonds d'investissements pour le compte du Groupe Delen. Il en résulte que les activités de la Banque sont limitées et, par conséquent, parfaitement maîtrisées. Le Groupe Delen a été pionnier dans la gestion via des fonds patrimoniaux. Elles s'appuient sur une longue tradition et grande expertise interne au sein du Groupe.

En complément de ces services de gestion de patrimoine, le Groupe Delen fournit des conseils supplémentaires de « planification financière ». L'objectif est de fournir des conseils sur tous les éléments de l'actif global du client, au moyen d'outils digitaux de planification patrimoniale, intégrés au « Delen Family Services ».

Afin de fidéliser la clientèle, des canaux digitaux modernes sont déployés afin de permettre aux clients de suivre « instantanément » cette gestion. Ces moyens techniques viennent en complément du contact client et de l'accompagnement personnalisé apporté à notre clientèle. De nouvelles fonctionnalités et des services à la pointe sont proposés aux clients afin de maintenir un avantage concurrentiel, basé sur cette digitalisation (entre autres, une interface simple de digitalisation et d'archivage de documents est disponible via l'App Delen).



Graphique 1 : Structure du Groupe Ackermans & van Haaren



Graphique 2 : Structure du Groupe Delen

## Chiffres clefs

	<i>(en millions d'euros ou %)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Minimum réglementaire</b>
<b>Fonds propres disponibles</b>				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)		79,61	76,69	
Fonds propres de catégorie 1 (CET1)		79,61	76,69	
<b>Fonds propres totaux</b>		<b>79,61</b>	<b>76,69</b>	
<b>Expositions pondérées et exigences de fonds propres</b>				
<b>Expositions pondérées au risque totales</b>		<b>329,85</b>	<b>284,88</b>	
Exigences de fonds propres réglementaires		8,0%	8,0%	
Coussin de conservation des fonds propres		2,5%	2,5%	
Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à la Banque		0,14%	0,09%	
<b>Exigences de fonds propres minimales</b>		<b>10,64%</b>	<b>10,59%</b>	
<b>Exigences de fonds propres totales</b>		<b>26,39</b>	<b>29,91</b>	
<b>Ratio de fonds propres</b>				
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1		24,13%	26,92%	> 10,64%
Ratio de fonds propres de catégorie 1		24,13%	26,92%	> 10,64%
<b>Ratio de fonds propres totaux</b>		<b>24,13%</b>	<b>26,92%</b>	<b>&gt; 10,64%</b>
<b>Levier</b>				
<b>Ratio de levier</b>		<b>10,85%</b>	<b>12,47%</b>	<b>&gt; 3%</b>
<b>Liquidité</b>				
<b>Liquidity Coverage Ratio</b>		<b>255,07%</b>	<b>282,25%</b>	<b>&gt; 100%</b>
<b>Net Stable Funding Ratio</b>		<b>367,49%</b>	<b>890,59%</b>	<b>&gt; 100%</b>

## Profil de risque

La gestion de la Banque peut être qualifiée de gestion dynamique en bon père de famille. La stratégie de gestion de la Banque s'inscrit dans la durée avec la volonté d'obtenir des résultats stables. La Banque veut résister aux pressions du court terme et aux effets de mode. La Banque recherche une croissance raisonnable et raisonnée de ses activités et de ses résultats sans se fixer des objectifs excessifs qui seraient susceptibles de lui faire prendre des risques non mesurés.

La tolérance au risque de la Banque est faible, elle souhaite maintenir ses différents ratios et limites au-delà des exigences légales et réglementaires. Ainsi, la Banque applique une politique globale très prudente en matière de prise de risque, philosophie commune à tout le Groupe (hors JM Finn) :

- La Banque investit ses avoirs et ceux de ses clients selon une gestion claire et transparente, « en bon père de famille » ;
- Le business model est simple, l'accent est mis sur un seul métier, la gestion discrétionnaire, principalement via des Sicavs patrimoniales administrées par la Banque ;
- La Banque dispose d'une organisation uniforme et performante au sein des différentes entités ;
- La Banque dispose d'un système IT centralisé, intégré, performant et souple (près d'un quart des collaborateurs du Groupe sont actifs dans l'informatique, ce qui est perçu tant par le personnel que par les clients comme un avantage en matière de flexibilité et réactivité).

#### Attestation de la Direction Autorisée

Le présent rapport répond aux exigences du Règlement (UE) n°2019/876 et a été approuvé par la Direction Autorisée. Elle s'assure que les mécanismes de gestion des risques déployés sont appropriés eu égard au profil et à la stratégie de la Banque et du Groupe Delen.

## 2. Approche et dispositif en matière de gestion des risques

Tout comme sa culture d'entreprise, la gouvernance des risques du Groupe Delen se veut compréhensible et transparente.

Le Comité de Direction et le Conseil d'Administration, à travers les fonctions de contrôle interne, définissent leur tolérance au risque en cohérence avec la stratégie d'entreprise et la culture des risques du Groupe. Il en résulte un appétit pour chaque typologie de risque (« Risk Appetite Framework ») qui est évalué et soumis au Conseil sur une base annuelle. Ce « Risk Appetite Framework » s'intègre strictement dans la stratégie et l'appétence aux risques déployées au niveau de Delen Private Bank.

Conformément à cette stratégie, DPBL s'assure de la gestion des risques et de l'adéquation des fonds propres et de la liquidité à travers ce cadre. La Direction traduit ensuite cette appétence lors de la prise de décisions au jour le jour et en limites de risque concrètes. Le Risk Management met ces seuils en pratique en testant les risques au niveau de l'entité et en rapportant toute constatation significative.

### Mécanisme des 3 lignes de défense

Pour gérer les risques au sein de chaque entité, en ligne avec l'appétit du Groupe, la Banque déploie une méthodologie de contrôle interne à l'échelle du Groupe basée sur le modèle des trois lignes de défense :

- 1<sup>ère</sup> ligne de défense : entités commerciales - opérationnelles

La 1<sup>ère</sup> ligne représente les services opérationnels de la Banque et les processus, procédures, responsables des contrôles et systèmes utilisés dans leurs activités. Cela implique les contrôles quotidiens pertinents du point de vue de la gestion des risques (p.ex. : en cas d'incident signalé).

- 2<sup>ème</sup> ligne de défense : Risk Management et Compliance

Ces fonctions de contrôle forment ensemble la 2<sup>ème</sup> ligne de défense, chargées notamment de revoir l'efficacité des processus et des contrôles assurés par la 1<sup>ère</sup> ligne de défense. La 2<sup>ème</sup> ligne doit fournir une assurance raisonnable que les risques sont maîtrisés au regard l'appétit pour le risque.

- 3<sup>ème</sup> ligne de défense : Audit Interne

Le rôle de cette fonction est de challenger la première et la deuxième ligne permettant de fournir une assurance raisonnable indépendante à la Direction et au Conseil d'Administration que l'environnement global de contrôle interne est efficace et que les politiques et processus sont appliqués de manière cohérente dans l'ensemble de l'organisation. Dans le cadre d'une approche intégrée des risques, le Risk Management entretient des contacts réguliers avec les autres fonctions de contrôle de la Banque.

### Rôle et objectifs du Risk Management

Le Risk Management couvre donc l'ensemble des activités de la Banque sous la responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration. Cette fonction couvre les activités de Delen Private Bank Luxembourg S.A. et ses filiales CADELUX S.A. et Delen (Suisse) S.A. Le contrôle des risques est construit sur base d'une surveillance consolidée et harmonisée tant au niveau organisationnel que technique.

Conformément à la circulaire CSSF 12/552, telle que modifiée, la fonction de gestion des risques a été mandatée pour assurer l'identification, la mesure, l'évaluation, la surveillance et le traitement

des risques au sens large, y compris lorsque les activités sont externalisées. Cette fonction centralisée et indépendante rapporte, par l'intermédiaire du *Chief Risk Officer*, directement au membre de la Direction Autorisée en charge de la gestion de risques. Ainsi, elle veille à ce que les limites réglementaires et internes soient compatibles avec les stratégies, les activités et la structure organisationnelle de la Banque. Elle contrôle le respect de ces limites et veille à la bonne application de la procédure d'escalade en cas de dépassements, ainsi que les éventuelles mesures à mettre en place dans les meilleurs délais.

La Banque a également nommé un responsable pour la sécurité des systèmes d'information (ISO<sup>1</sup>). Dans ce contexte, en étroite collaboration avec le responsable de la fonction informatique (ITO<sup>2</sup>), il est chargé de :

- Gérer et surveiller les accès logiques et physiques (y compris les modifications dans l'applicatif bancaire) ;
- Analyses ponctuelles sur base d'une approche risques ou à la demande de la direction ;
- Veille réglementaire et analyse de mise en conformité (en matière de sécurité et d'informatique) ;
- Mise en place et évolution d'un plan BCP/DRP, avec l'organisation d'un test annuel en collaboration avec l'ITO ;
- Sensibilisation à la sécurité de l'information au sein de la Banque.

Cette fonction bénéficie du support de la maison-mère, Delen Private Bank, auprès de laquelle l'ensemble des activités informatiques est externalisé.

#### Information à la Direction

Le Risk Management communique chaque mois un rapport d'activité à la Direction. Cet état intègre la surveillance des fonds propres et des liquidités, ainsi que des exigences réglementaires en la matière, ainsi qu'un état des lieux des incidents opérationnels (y compris les plans d'action mis en œuvre pour y remédier) et des différents risques auxquels la Banque fait face.

Les principales recommandations émises, les déficiences, irrégularités et problèmes majeurs (existants ou émergents) constatés, les mesures correctrices et préventives mises en place ainsi qu'un relevé des déficiences, irrégularités et problèmes qui n'ont pas encore fait l'objet de mesures correctrices appropriées sont également présentées à la Direction dans ce cadre.

De plus, chaque année, le Risk Management prépare les rapports ICAAP<sup>3</sup>/ILAAP<sup>4</sup> et son rapport d'activité annuel, qu'il présente à la Direction et au Conseil d'Administration avant remise au régulateur luxembourgeois.

### 3. Composition des fonds propres et adéquation du capital

#### Composition des fonds propres consolidés

Le calcul des fonds propres prudentiels respecte les exigences du Règlement (UE) n°2019/876.

---

<sup>1</sup> ISO : Information Security Officer

<sup>2</sup> ITO : Information Technology Officer

<sup>3</sup> ICAAP : Internal Capital Adequacy Assessment Process

<sup>4</sup> ILAAP: Internal Liquidity Adequacy Assessment Process



La Banque n'opère pas de distinction entre les fonds propres internes économiques et les fonds propres réglementaires, qui se composent exclusivement de fonds propres de base de catégorie 1. Il s'agit notamment du capital libéré, des résultats reportés et non distribués, des réserves

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>79,61</b>	<b>76,69</b>
Capital Libéré	11,44	11,44
Résultats reportés et non distribués	16,83	20,99
Autres réserves	60,82	53,75
Goodwill	- 9,48	- 9,49
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	-	-
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>79,61</b>	<b>76,69</b>

#### Ratio de solvabilité consolidé

Le calcul du ratio de solvabilité respecte les exigences du Règlement (UE) n°2019/876 (CRR).

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Fonds propres consolidés éligibles</b>	<b>79,61</b>	<b>76,69</b>
<b>Exigences minimales de fonds propres</b>	<b>26,39</b>	<b>22,79</b>
- risque de crédit (yc ajustement de l'évaluation de crédit)	12,74	9,95
- risque de marché	0,34	0,25
- risque opérationnel	13,30	12,59
<b>Ratio de fonds propres consolidé total (%)</b>	<b>24,13%</b>	<b>26,92%</b>
<b>Ratio de fonds propres consolidé de base de catégorie 1 (%)</b>	<b>24,13%</b>	<b>26,92%</b>

Au 31/12/2021, le ratio de solvabilité réglementaire s'élève à 10,64%, composé des éléments suivants sur base individuelle et consolidée :

- Un coussin de fonds propres, à savoir 8% de fonds propres réglementaires ;
- Un coussin de conservation de fonds propres de 2,5% ;
- Un coussin de fonds propres contracyclique (CCyB) (règlement CSSF 15-01) en prenant en compte les taux applicables pour chaque pays (0,14%) ;
- Aucun coussin additionnel n'a été calculé dans le cadre du Pilier II (ICAAP).

#### Evaluation interne de l'adéquation des fonds propres

Conformément à la circulaire CSSF 07/301, telle que modifiée, la politique de gestion des risques fait l'objet d'un processus d'évaluation interne de l'adéquation du capital (ICAAP) par rapport aux risques pris effectivement par la Banque dans le cadre de ses activités. Cet exercice permet à la Banque d'analyser son cadre de gestion des risques et de s'assurer de l'adéquation de ses fonds propres au regard de son profil de risque actuel et futur. Une fois ces risques identifiés et quantifiés, des scénarios de stress sont appliqués. Ils permettent à la Banque de déterminer le capital à mobiliser de manière prospective pour couvrir ses risques ou les procédures de contrôle et de surveillance appropriées à déployer.

La quantification des besoins en fonds propres internes se base sur les exigences de fonds propres réglementaires prévues par le ratio de solvabilité (dit « Pilier I »), auquel peuvent s'ajouter des ajustements découlant des résultats des tests de résistance et tests de résistance inversés,

résultants de ce processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (dits « Pilier II »).

En complément des risques considérés au Pilier I, le Pilier II analyse les risques suivants :

- de concentration ;
- de réputation ;
- business ;
- stratégique ;
- climatique et environnemental.

Ce rapport est validé par le Conseil d'Administration de Delen Private Bank Luxembourg chaque année, et remis à l'autorité de surveillance, la CSSF. Les besoins en fonds propres au titre du Pilier II sont inférieurs aux besoins calculés au titre du Pilier I. Par conséquent, il n'y a pas de capital additionnel nécessaire.

#### 4. Aperçu des exigences en fonds propres par typologie de risque

Pour le calcul de l'exigence de fonds propres requis par le règlement (EUR) n°2019/876, la Banque retient les risques de crédit, de marché et opérationnels.

Conformément à sa taille et la complexité de son business modèle, la Banque a retenu les méthodes réglementaires suivantes :

<b>Méthodologie employée</b>	
<b>Risque de crédit</b>	Approche standard
<b>Risque de marché</b>	Approche standard
<b>Risque opérationnel</b>	Approche standard

		<b>Actifs pondérés par le risque</b>		<b>Exigences en fonds propres</b>	
		<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Exigence de fonds propres</b>	Risque de crédit	159,29	124,4	12,74	9,95
	Risque de marché	4,31	3,1	0,34	0,25
	Risque opérationnel	166,25	157,4	13,30	12,59
	Autres risques	-	-	-	-
	<b>Total</b>	<b>329,85</b>	<b>284,9</b>	<b>26,39</b>	<b>22,79</b>

##### 4.1. Risque de crédit

Le risque de crédit et de contrepartie (collectivement, le « risque de crédit ») est défini comme le risque de dégradation de la qualité ou de défaillance d'une contrepartie amenant cette dernière à ne pas remplir ses obligations contractuelles vis-à-vis la Banque.

Pour la Banque, ce risque porte sur l'octroi de crédits et les placements interbancaires. Les produits dérivés liés aux activités des OPC domiciliés à la Banque sont non-matériels.

## Octroi de crédits

Grace à sa politique de crédits limitée à des crédits Lombard, la Banque n'a jamais connu de perte liée à l'insolvabilité d'un émetteur ou d'une contrepartie.

## Techniques d'atténuation du risque de crédit

Durant les 5 dernières années la Banque n'a pas dû comptabiliser de provision significative pour défaut de crédit. Afin de se prémunir face au risque crédit, la Banque a recours aux crédits lombards, au sens où leur couverture est assurée par le nantissement d'actifs vérifiables, en principe déposés en ses livres (portefeuilles confiés en gestion discrétionnaire à la Banque). L'objectif est une couverture à 150% minimum par ces actifs.

## Placements interbancaires

Le Groupe applique une politique de gestion conservatrice, c'est à dire principalement des placements à court terme dans :

- Papiers d'état, papiers bénéficiant de la garantie d'une autorité ou d'un Etat membre de l'UE (avec principalement les 6 Etats créateurs de l'UE, voire limité Benelux et US T-Bill) ;
- Dépôts auprès de Banques Centrales ;
- Dépôts auprès d'institutions de crédit belges ou luxembourgeoises avec un rating A ou plus ;
- Dépôts auprès de la maison-mère.

Le Groupe détermine au niveau du Comité de Direction de la maison-mère la liste des émetteurs et des contreparties interbancaires autorisées dans le cadre du réinvestissement des fonds propres. Ensuite, chaque entité se voit allouer une fraction de la position totale autorisée.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, la Banque veille, dans la mesure du possible, à la répartition des échéances des investissements. De plus, la Banque dispose toujours de liquidités suffisantes pour faire face aux demandes de cash des clients (retraits et/ou rachats).

## Produits dérivés

Les seuls produits dérivés sont des changes à terme utilisés dans le cadre de la gestion des fonds patrimoniaux.

Le nombre de contrats de change à terme est très limité, et nul pour la clientèle privée de la Banque. Dans le cadre du lancement de compartiments de fonds maison en USD et CHF, des changes à terme sont utilisés pour couvrir les actifs, afin de minimiser l'effet de change sur les performances des fonds master (en EUR) et feeder (en USD et CHF). Ces changes à terme sont effectués via Delen Private Bank N.V.

Dans tous les cas, la Banque agit uniquement en tant qu'intermédiaire car elle se couvre totalement et immédiatement sur le marché. La Banque ne prend aucune position spéculative et ne fait pas de trading sur devise.

### 4.2. Risque de marché

La Banque distingue 3 catégories de risque de marché :

- le **risque de trading** sur portefeuille de négoce, résultat de l'évolution défavorable de la valeur des titres en portefeuille de négoce de la Banque ;
- le **risque de change et métaux précieux**, résultat de l'évolution défavorable des cours de change des devises et métaux précieux libellés dans d'autres devises que celle de son capital ;

- le **risque de taux d'intérêt**, résultat de variations défavorables des taux d'intérêts en raison de la non-concordance de ses passifs, actifs et engagements hors bilan portant sur des taux d'intérêts.

Ces trois catégories de risque font l'objet d'une politique prudente via des limites strictes et un dispositif de contrôle interne dédié.

#### Trading

La Banque n'a pas de portefeuille de négociation au sens de la CRR. Le risque de marché pour DPBL est très limité, ce qui se traduit par une exigence de fonds propres également très limitée, étant donné que les positions à risque sont absentes du portefeuille propre. Le risque de marché se limite aux positions éventuellement ouvertes sur les comptes techniques. Sauf exception, ces comptes sont soldés chaque soir, la Banque ne court donc pas de risque.

Aucune position n'est achetée pour être détenue afin d'effectuer du trading en compte propre.

#### Change

La Banque s'efforce en permanence de limiter le risque de change. Les positions sont couvertes de manière régulière (au moins une fois par jour) sur le marché des changes.

La Banque court un risque de change en CHF sur sa participation dans Delen (Suisse) S.A. (les fonds propres s'élèvent à 8,838 millions équivalent EUR au 31 décembre 2021). Les dividendes encaissés sont directement convertis en Euro.

Les métaux précieux traités pour compte de la clientèle privée sont déposés auprès de la BCEE.

#### Taux d'intérêts

Étant donné l'activité de la Banque (gestion de patrimoine), ce risque est limité aux positions du portefeuille propre. La durée de ce portefeuille est inférieure à 1 an.

Le passif est principalement constitué de dépôts cash (principalement des dépôts à vue, et quelques dépôts à terme). Comme régi par la politique en matière de liquidités, l'actif se compose principalement de titres court terme porteurs d'intérêts et de bonne qualité, ainsi que des placements auprès de banques centrales ou interbancaires court terme. La Banque applique une politique très prudente en matière de réinvestissement des dépôts reçus.

Du fait de l'activité de la Banque et la politique de gestion suivie, les décalages d'échéances et de devises entre l'actif et le passif sont limités. Du fait de la politique de gestion de la trésorerie en devises, toutes les prises de positions sont non-matérielles. Les dépôts en devises sont également réinvestis à court terme.

Étant donnée le niveau des taux d'intérêts, le Groupe ne rémunère plus les comptes courants de certaines devises des clients. En cas de taux créditeurs « négatifs » appliqués par des contreparties pour certaines devises, ceux-ci sont répercutés sur le cash des sicavs, et d'une partie des clients.

En priorité, la Banque cherchera à privilégier la sécurité et la qualité pour ses dépôts et placements, tout en évitant une rémunération trop négative. Dans ce cadre, le cash en euros des fonds patrimoniaux sont détenus principalement auprès de la maison-mère qui les dépose à la Banque Nationale de Belgique, et le taux créditeur négatif de -0.50% leur est appliqué.

La Banque se conforme à la circulaire CSSF 08/338, telle que modifiée, et réalise des stress-tests trimestriellement dont le but est de mesurer la sensibilité patrimoniale de la Banque et de sa marge d'intérêt nette à une variation brutale des taux d'intérêts. Étant donné le faible volume, la nature et la durée résiduelle des investissements pour fonds propres, la Banque est relativement peu sensible aux variations de taux d'intérêts.

### 4.3. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de pertes directes ou indirectes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou à la suite d'événements externes.

Ainsi, la Banque utilise la classification déployée par le Comité de Bâle.

<b>Typologie de risques</b>	<b>Définition</b>
<b>1. Fraude interne</b>	Pertes liées à des actes visant à commettre une fraude ou un détournement d'actif ou à enfreindre une réglementation, une loi ou une règle interne.
<b>2. Fraude externe</b>	Pertes liées à des actes de tiers visant à commettre une fraude ou un détournement d'actif ou à enfreindre la loi.
<b>3. Pratiques en matière d'emploi et de sécurité du travail</b>	Pertes liées à des actes contraires aux dispositions législatives et conventions en matière d'emploi, de santé ou de sécurité, à la réparation de préjudices corporels ou à des cas de discrimination sanctionnables en vertu d'une loi ou d'un règlement ou de tout harcèlement sexuel ou moral.
<b>4. Clients, produits et pratiques commerciales</b>	Pertes liées à un manquement, non-délibéré ou par négligence, à une obligation professionnelle envers un client donné, ou à la nature ou aux caractéristiques d'un produit.
<b>5. Dommages aux actifs corporels</b>	Pertes liées à la perte ou à l'endommagement d'actifs matériels résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres événements.
<b>6. Interruptions de l'activité et dysfonctionnements des systèmes</b>	Pertes liées à une interruption de l'activité ou au dysfonctionnement d'un système.
<b>7. Exécution, livraison et gestion des processus</b>	Pertes liées aux défaillances du traitement des transactions ou de la gestion des processus et aux relations avec des contreparties commerciales et les sous-traitants.

La prise de risque est limitée pour chacune des catégories. L'atténuation du risque passe par un environnement de contrôle interne déployé dans toutes les activités de la Banque. Ce dispositif intègre des processus clairs et des procédures documentées, reposant sur le principe des trois lignes de défense, ainsi que des contrôles récurrents essentiellement quotidiens réalisés par le personnel exécutant, des contrôles critiques continus et des contrôles réalisés par la Direction.

Plusieurs outils sont à la disposition du Risk Management à travers le Groupe Delen :

- Le processus d'identification et de déclaration des **incidents opérationnels** (sans seuils de déclaration) ;
- La **cartographie de risques** (*risk heat map*) afin de produire une présentation simple et visuelle de l'évaluation des risques. Il s'agit d'évaluer, d'une part, l'impact possible du risque et d'autre part sa probabilité de survenance, tenant de la responsabilité de la première ligne de défense ;
- Les **Key Risk Indicators** (KRI) qui incluent des paramètres objectifs, mesurables et pertinents sur le long terme. Le cas échéant, les indicateurs sont comparés à des seuils spécifiques définis avec la Direction qui peuvent déclencher un suivi ou des actions accrues, selon le cas ;
- Le **plan de continuité d'activité** et le **plan de reprise informatique**, permettant à la Banque et ses filiales de continuer ses activités sans impact pour ses clients en cas d'indisponibilité de son bâtiment ou de problèmes techniques rencontrés par ses systèmes.

#### 4.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Banque ne puisse disposer, à des prix de marché habituels, de suffisamment d'actifs liquides pour faire face à ses obligations. Ce risque est inhérent à l'activité d'une banque traditionnelle, qui emploie des actifs courts termes pour financer des actifs long termes.

Le risque de liquidité est également le risque que la Banque ne puisse se refinancer sur le marché à des conditions habituelles (contraction des crédits). Etant donné que l'activité principale de la Banque n'est pas une activité de crédit, ce risque n'est pas d'application. Le passif de la Banque est principalement constitué de dépôts clients à vue et à court terme. Ces dépôts sont conservés en cash ou réinvestis en actifs liquides court terme et sont peu utilisés pour l'octroi de crédit.

En tant que gestionnaire patrimonial, Delen Private Bank Luxembourg s'efforce de limiter le risque de liquidité en conservant un portefeuille court terme avec un haut niveau de liquidité ainsi que suffisamment de liquidités bancaires, pour faire face principalement à la liquidation des ordres de bourse, aux demandes de rachats de parts des fonds administrés, et aux sorties cash des clients.

En tant que Banque Privée, le Groupe Delen suit une politique d'investissement très conservatrice en ce qui concerne la liquidité, la marge d'intérêt étant d'une importance secondaire par rapport au niveau de liquidité du bilan fixé comme prioritaire.

Le dispositif de surveillance du risque de liquidité repose sur la politique de gestion des liquidités de la Banque et un stock d'actifs de haute qualité, liquides et non grevés permettant à la Banque de faire face à toute situation de pénurie de liquidités. Un stress test est réalisé chaque mois sur le LCR afin de s'assurer que la Banque dispose d'un niveau de liquidité adéquat pour couvrir ses besoins en liquidité à 30 jours en cas de retrait massifs des fonds des clients.

La Banque respecte les exigences réglementaires en matière de liquidité :

- Le **Liquidity Coverage Ratio** (LCR) vise à garantir la disponibilité de la liquidité à 30 jours grâce à la constitution d'un portefeuille d'actifs liquides pour couvrir le besoin net de liquidités sur une période de 30 jours, valeur estimée dans des conditions de marchés stressées ;
- Le **Net Stable Funding Ratio** (NSFR) garantit que la Banque dispose de suffisamment de ressources stables pour financer ses actifs à moyen/long terme. Les banques européennes sont contraintes de rapporter le NSFR à partir de 2019 avec un minimum réglementaire de 100%.

Au 31 décembre 2021, le LCR consolidé s'élève à 255,07% et le NSFR consolidé à 367,49%.

<i>Composantes du ratio (en millions d'euros)</i>	31/12/2021	30/09/2021	30/06/2021	31/03/2021	31/12/2020
Montant total des entrées de liquidités	529,88	482,27	446,26	403,15	400,07
Montant total des sorties de liquidités	211,43	269,04	279,34	265,05	230,14
Sortie nette de liquidités	52,86	67,26	69,83	66,26	57,53
Portefeuille d'actifs éligibles hautement liquides (HQLA)	134,82	133,13	134,13	164,17	162,39
<b>Liquidity Coverage Ratio</b>	<b>255,07%</b>	<b>197,94%</b>	<b>192,06%</b>	<b>247,75%</b>	<b>282,25%</b>
<i>Composantes du ratio (en millions d'euros)</i>	31/12/2021	30/09/2021	30/06/2021	31/03/2021	31/12/2020
Montant des ressources disponibles stables	332,68	265,03	277,26	316,66	287,82
Montant des besoins en ressources stables	90,53	78,21	80,63	34,50	32,32
<b>Net Stable Funding Ratio</b>	<b>367,49%</b>	<b>338,87%</b>	<b>343,87%</b>	<b>917,90%</b>	<b>890,59%</b>

Avec l'entrée en vigueur de la CRR II au 30/06/2021, le NSFR a connu une évolution des facteurs de pondération, ce qui explique la forte variation du ratio entre 2020 et 2021.

## 5. Ratio de levier

Le ratio de levier est calculé conformément au règlement délégué (UE) 2019/876 et est égal au montant des fonds propres divisé par le montant de l'exposition totale de l'établissement, et est exprimé en pourcentage.

Le ratio de levier est directement lié à l'évolution du bilan et varie donc en fonction des dépôts de liquidités de la clientèle. Il s'élève à 10,85% au 31/12/2021, les éléments entrant dans sa composition sont présentés dans les tableaux, ci-dessous :

<b>Composantes du ratio de levier (en millions d'euros)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Expositions	735,04	621,27
Dérivés	5,34	1,06
Hors-bilan	3,13	2,12
Déduction - phase transitoire	- 9,48	- 9,49

<b>Ajustements des fonds propres (en millions d'euros)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Exposition totale - définition définitive	734,03	614,95
Exposition totale - définition transitoire	734,03	614,95
Capital Tier1 - définition définitive	79,61	76,69
Capital Tier1 - définition transitoire	79,61	76,69

<b>Ratio de levier</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Définition définitive	10,85%	12,47%
Définition transitoire	10,85%	12,47%

## 6. Politique de rémunération

La Banque conçoit la rémunération de ses collaborateurs comme une reconnaissance pour leurs prestations passées et une motivation pour leur engagement futur. Delen Private Bank mise sur des solutions claires et intelligibles plutôt que sur des formules fiscalement optimisées. La Politique de rémunération s'inscrit dans la gestion saine et efficace des risques mise en œuvre par la Banque.

La politique de rémunération permet et promeut une gestion de risques saine et effective et n'encourage pas une prise de risques excédant le niveau de risques toléré par la Banque. De plus, elle permet de garantir que les clients sont traités de façon équitable et que leurs intérêts ne sont pas affectés par les pratiques de rémunération adoptées par l'entreprise à court, moyen ou long terme.

Elle est applicable à Delen Private Bank Luxembourg S.A. et vise l'ensemble du personnel, qu'il soit conventionné ou non et à savoir : les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité de Direction et le personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque individuel de l'établissement ou sur celui du groupe.

Cette politique de rémunération est conforme à la politique de rémunération à l'échelle du groupe pour l'ensemble du personnel (et tout particulièrement pour les membres du personnel identifié

dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe). Elle est approuvée chaque année par le Conseil d'Administration de la Banque<sup>5</sup>. Elle est à disposition dans son intégralité de l'ensemble des salariés.

Les filiales de Delen Private Bank Luxembourg S.A. (i.e. Delen (Suisse) S.A. et Cadelux S.A.) possèdent leur propre politique de rémunération alignée sur les règles énoncées dans la présente politique. La société de gestion Cadelux S.A. prend en sus en considération dans sa politique les exigences relatives aux réglementations UCITS et AIFMD.

Par rémunération, il faut entendre toute forme de paiements ou d'avantages financiers et non financiers fournis directement ou indirectement par des entreprises à des personnes concernées dans le cadre de la fourniture de services d'investissement ou auxiliaires à des clients.

Une analyse est réalisée afin d'identifier les personnes dont les activités professionnelles pourraient avoir un impact significatif sur le profil de risque de la Banque. La rémunération du Comité de Direction est fixée par le Conseil d'Administration ; la rémunération des salariés est fixée par le Comité de Direction en concertation avec le Président du Conseil d'Administration. Une attention particulière est portée aux rémunérations du personnel identifié/preneur de risque.

L'entièreté des rémunérations des salariés (Banque et filiales) fait l'objet d'une révision annuelle et d'une approbation par le président du Conseil d'Administration de la Banque sur base des propositions du Président du Comité de Direction. Les évolutions annuelles apportées aux schémas de rémunération sont également formellement contresignées par les présidents du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de la Banque.

La part fixe est composée d'une rémunération de base mensuelle majorée d'une allocation dite de « treizième mois ». Cette part est déterminée par l'expérience et les responsabilités de l'employé. La part fixe est réexaminée chaque année mais n'est pas forcément modifiée. L'augmentation de la rémunération fixe tient compte de leur engagement au quotidien.

La Banque n'octroie donc aucune rémunération variable, basée sur des prestations individuelles, parce que ces dernières pourraient être conduites au détriment des autres membres de l'équipe ou du client. Cette approche stimule le partage des connaissances, la quête collective de la meilleure solution ainsi que le dialogue. Pour ces mêmes raisons, la Banque ne fixe aucun objectif individuel à ses collaborateurs. Lorsqu'elle est accordée, la part variable de la rémunération ne peut dépasser 100% de la part fixe sauf mécanisme dérogatoire prévu par la LSF.

Les membres de la Direction Autorisée peuvent recevoir une partie de leur rémunération sous une forme variable ou sous forme de prime, sans que ceci ne soit un fait acquis. Il n'y a pas de versement différé, ni de rémunérations variables garanties.

#### Détail des rémunérations au 31/12/2022

	(en euros)	Effectif	Fixe	Variable
<b>Direction</b>		7	1.850.473	150.000
<b>Material risk takers*</b>		4	493.209	-

\*membres du personnel dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de la Banque

<sup>5</sup> Elle a été validée par le Conseil d'Administration le 24 mars 2021.



Aucun membre du personnel ne bénéficie d'une rémunération supérieure à 1 million d'euros.

Aucune indemnité de licenciement n'a été attribuée en 2021.

## 7. Risque de charges pesant sur les actifs/ actifs grevés

Un actif est considéré comme grevé s'il a été donné en garantie ou s'il est soumis à quelconques formes d'engagement pour garantir ou rehausser la qualité de crédit de transactions du bilan ou hors-bilan, ne pouvant être révoquées en toute liberté (par exemple, pour garantir des financements reçus). Les actifs gagés ne pouvant être révoqués en toute liberté, car nécessitant une approbation avant d'être révoqués ou remplacés par d'autres actifs, ils doivent être considérés comme grevés.

Conformément au principe de proportionnalité défini dans le règlement (UE) 2015/79 modifiant le règlement (UE) 680/2014, Delen Private Bank Luxembourg n'est pas soumise aux exigences de reporting applicables aux établissements de grande taille.

La Banque n'a pas de sûretés grevées.